

Votants : 76

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 27 janvier 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 02 février 2026

GESTION DU PATRIMOINE - PROJET DE PRESTATION DE SERVICE DE DOCUMENTATION VILLE DE NIORT - CAN - CONVENTION

Titulaires et suppléants présents :

Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noémie FERREIRA, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY pouvoir à Sophie BOUTRIT, Jeanine BARBOTIN pouvoir à Dominique SIX, Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Nicolas ROBIN, Elsa FORTAGE pouvoir à Sébastien MATHIEU, Cathy Corinne GIRARDIN pouvoir à François GIBERT, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Rose-Marie NIETO pouvoir à Thibault HEBRARD, Mélina TACHE pouvoir à Lydia ZANATTA, Valérie VOLLAND pouvoir à Anne-Lydie LARRIBAU.

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Alain CANTEAU, Thierry DEVAUTOUR, Richard PAILLOUX.

Titulaires absents excusés :

Marie-Christelle BOUCHERY, Gérard EPOULET.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Sonia LUSSIEZ

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU LUNDI 2 FÉVRIER 2026

GESTION DU PATRIMOINE - PROJET DE PRESTATION DE SERVICE DE DOCUMENTATION VILLE DE NIORT - CAN - CONVENTION

Monsieur **Claude BOISSON**, Vice-Président Délégué, expose,

Sur proposition du Président,

La cellule Documentation de la Ville de Niort, assure aujourd'hui un ensemble de services destinés principalement aux élus et agents municipaux de la Ville de Niort. Les agents du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) y ont accès partiellement dans le cadre de la convention en vigueur.

Actuellement des directions ou agents mutualisés interviennent tant pour la Communauté d'Agglomération que pour la Ville de Niort sans pouvoir disposer d'un accès aux ressources documentaires de la Documentation. Certains agents mutualisés, relevant anciennement de la Ville de Niort, en ont perdu le bénéfice de l'accès, d'autres continuent à en bénéficier sans cadre défini.

Cette situation produit d'abord une hétérogénéité d'accès à l'information. Elle fragmente par ailleurs la gestion documentaire, qui gagnerait à être harmonisée pour optimiser budgétairement les flux et les abonnements. Enfin, elle expose la collectivité concernée à un risque juridique, notamment en matière de droits de copie relatifs à la diffusion d'articles de presse.

Dans ce contexte, une prestation du service documentation en direction des agents de la Communauté d'Agglomération du Niortais mutualisés et/ou mis à disposition apparaît comme une étape nécessaire pour sécuriser les pratiques, renforcer la cohérence de l'organisation mutualisée et permettre un large accès à l'information.

L'ouverture de l'ensemble de ces prestations permettra aux agents mutualisés de bénéficier d'un accès structuré et homogène à l'information documentaire, renforçant la circulation interne de l'information, l'appui aux missions et la rationalisation des ressources. Elle offrira également un accès généralisé au portail Intradoc, outil central de gestion et de mise à disposition des ressources documentaires.

Les agents mutualisés ou mis à disposition disposeraient d'un accès complet à l'ensemble des prestations documentaires aujourd'hui offertes aux agents municipaux :

- La veille documentaire constitue un premier volet essentiel : elle permet la diffusion régulière d'informations thématiques sélectionnées à l'ensemble des agents. Cette veille est un outil privilégié d'anticipation et de suivi de l'actualité professionnelle.
- Le panorama de presse représente un second service fortement utilisé. Il repose sur la sélection et le résumé des articles issus de la presse quotidienne régionale, lesquels sont indexés et consultables sur le portail Intradoc. Ce travail offre un panorama structuré de l'actualité locale et sectorielle, essentiel pour de nombreux services opérationnels.
- La cellule Documentation assure également la gestion et le bulletinage des abonnements, la mise en ligne de certains périodiques, ainsi que la diffusion ciblée des articles identifiés

comme pertinents pour certains services. D'autre part, la mise en place de listes de circulation contribue à optimiser l'utilisation des titres acquis.

- L'acquisition et le suivi des ouvrages constituent un autre service important : la centralisation des choix, des prêts et des retours permet d'éviter les doublons, de rationaliser les budgets et de limiter les pertes.
- Les recherches documentaires, enfin, sont réalisées ponctuellement à la demande des services. Elles peuvent porter sur des enjeux juridiques, techniques ou territoriaux, et donner lieu à la production de synthèses. La cellule peut également gérer les adhésions à des associations professionnelles, permettant ainsi de centraliser la réception des contenus spécialisés et d'en assurer la diffusion

Les articles L.5215-27 et L.5216-7-1 du CGCT prévoient la faculté pour la Communauté d'Agglomération de confier, par convention avec une de ses communes membres, la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions.

Cette démarche vise à rationaliser l'organisation en centralisant les abonnements actuellement pris en charge par les différentes collectivités. Ceux-ci ont vocation à être regroupés au sein du service documentation de la Ville de Niort, permettant ainsi de bénéficier d'un effet de massification des achats et, par conséquent, de conditions tarifaires plus avantageuses.

Les coûts correspondants feront ensuite l'objet d'une refacturation auprès des collectivités concernées. La reprise des abonnements existants, ainsi que l'ingénierie métier nécessaire à l'intégration des besoins liés aux activités des directions ou des agents concernés, est estimée, à ce stade à 30 000 € (en substitution des crédits inscrits pour un montant équivalent à la Communauté d'Agglomération du Niortais).

Par cette convention, il s'agit donc d'apporter d'abord une réponse opérationnelle aux agents mutualisés. L'enjeu d'accès à la connaissance et à la documentation concerne malgré tout l'entière des effectifs des trois collectivités. La Ville de Niort pourra à terme faire bénéficier l'ensemble des services de cette prestation mise en œuvre par une équipe dont l'expertise professionnelle est reconnue. La présente délibération constitue donc autant une rationalisation qu'une expérimentation.

Le montant financier pourra être réévalué au réel en fonction du périmètre des directions et agents concernés ainsi que de l'évolution de leurs besoins.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention de prestation de service documentaire ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à la signer.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Sonia LUSSIEZ

Claude BOISSON

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué

Envoyé en préfecture le 11/02/2026

Reçu en préfecture le 11/02/2026

Publié le



ID : 079-200041317-20260202-C__22_02_2026-DE